



Bilan des mesures environnementales du Plan Vert 2006-2011

LePlanVert
c'est mon affaire!

Des engagements largement atteints !

Après cinq ans d'efforts soutenus, la Ville de Terrebonne présente un bilan fort positif de son Plan Vert 2006-2011 : des 151 mesures proposées, 90 mesures sont mises en place, alors que 43 mesures sont en cours de réalisation. Une fois intégrées aux pratiques municipales, ces mesures environnementales sont là pour rester. Ce bilan démontre la progression de la Ville en regard des grands enjeux environnementaux, ce dont nous pouvons tous, collectivement, être fiers !

Nous en sommes maintenant à la révision du Plan Vert, nouvelle version qui guidera nos actions pour les cinq prochaines années. Nous comptons sur votre participation pour mener à bien cet exercice.




Jean-Luc Labrecque
Président de la Commission du développement durable et de l'environnement



Le Plan Vert
c'est mon affaire!



A middle-aged man with a beard and glasses, wearing a white shirt and a striped tie, is smiling and giving a thumbs-up gesture. He is holding a large green sign that contains text. The background is a cloudy sky.

*« 151 mesures
environnementales.
Moi je dis bravo! »*

LePlanVert
c'est mon affaire!

Gestion municipale

■ Mesure réalisée
■ Mesure en cours de réalisation ou partiellement réalisée
■ Mesure non entreprise; progrès peu significatifs

OBJECTIFS ET MESURES DU PLAN VERT

Mettre la Politique environnementale en application	
Ajouter une responsabilité environnementale au Service de l'hygiène du milieu qui deviendra Service de l'environnement et de l'hygiène du milieu	■
Créer une organisation à but non lucratif pour y déléguer certaines actions et responsabilités à caractère environnemental	■
Communiquer les fondements de la Politique environnementale aux officiers municipaux	
Diffuser la politique et le Plan Vert à tous les services municipaux	■
Diffuser périodiquement les actions et les résultats atteints à tous les employés municipaux	■
Proposer des séances d'information aux cadres et aux employés municipaux	■
Demeurer toujours conforme à la réglementation	
Assurer une veille réglementaire sur des aspects environnementaux	■
Former les officiers municipaux aux bonnes pratiques environnementales	
Développer, diffuser et mettre à jour un programme de développement des ressources humaines axé spécifiquement sur les aspects environnementaux	■
Assurer une gestion et une conformité optimales des activités environnementales de la Ville	
Implanter un système de gestion environnementale pour l'ensemble des activités de la Ville de Terrebonne	■
Réaliser des vérifications de conformité environnementale périodiquement de l'ensemble des activités de la Ville	■
Améliorer la performance environnementale de l'organisation municipale	
Ajuster le processus d'achat de biens et de services visant à privilégier les produits durables	■
Implanter un programme de récupération des matières recyclables et de valorisation des matières putrescibles	■
Implanter un programme d'efficacité énergétique pour tous les édifices municipaux	■
Adopter une directive de réduction du papier pour l'ensemble des activités de la Ville de Terrebonne	■
Investir dans la formation, la sensibilisation et l'information à la population et aux organismes	
Donner des conférences, lors des activités des organismes du milieu, sur les actions environnementales de la Ville et sur son bilan environnemental	■
Organiser, pour les citoyens, des journées portes ouvertes des installations à caractère environnemental de la Ville de Terrebonne	■
Diffuser des informations environnementales et des idées innovatrices reliées aux bonnes pratiques environnementales dans le journal municipal	■
Être à l'écoute des organismes environnementaux de la région, des citoyens, des entreprises ainsi que de tout autre intervenant du territoire	■
Associer tous les citoyens, les partenaires socioéconomiques, les élus municipaux et le personnel de la Ville au développement et à la réalisation de sa Politique environnementale	
Tenir des séances d'information et d'échange avec les citoyens et les organismes du milieu lors de la publication du bilan environnemental	■
Intégrer un prix environnement annuel lors du Gala du Griffon d'Or	■
Respecter les fondements du développement durable lors des interventions de la Ville de Terrebonne	
Préconiser une bonne éthique environnementale, notamment lors de prises de décision, de la part de son personnel, de ses élus municipaux ainsi que tout autre membre ou collaborateur de son organisation	■
Assurer une juste compréhension du concept de développement durable auprès des employés municipaux	■
Intégrer à notre grille d'analyse la fonction environnementale pour les projets soumis à la Ville de Terrebonne	■
Adopter une politique sur la protection des paysages naturels et bâtis	■
Mesures additionnelles - Gestion municipale	
Création, en 2008, d'une commission dédiée exclusivement au développement durable et à l'environnement (antérieurement la Commission de gestion, de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine)	■
Création, en 2009, d'un poste de coordonnateur au développement durable et à l'environnement au sein de la Direction générale	■

Gestion de l'eau

OBJECTIFS ET MESURES DU PLAN VERT

Prendre les mesures nécessaires pour assurer la disponibilité de l'eau potable	
S'assurer que la capacité des usines de traitement d'eau potable soit suffisante pour répondre à la demande des consommateurs de la Ville de Terrebonne	
Implanter les compteurs d'eau pour les institutions, les commerces et les industries	
Établir et recevoir une compensation financière de la part des grands consommateurs d'eau potable commerciaux et industriels	
Favoriser l'utilisation de l'eau non traitée pour toutes les utilisations ne nécessitant pas d'eau potable, notamment le nettoyage des rues	
Promouvoir l'installation d'équipements sanitaires visant à réduire l'utilisation de l'eau	
Assurer une eau potable de qualité à tous ses citoyens	
Maintenir les équipements de traitement de l'eau en bon état de fonctionnement	
Assurer le maintien de standards élevés dans le traitement de l'eau potable	
Favoriser le bouclage du réseau d'aqueduc	
Maintenir le réseau d'aqueduc en bon état de propreté	
Analyser l'eau potable à la fin des réseaux d'aqueduc pour vérifier la qualité de l'eau	
Mettre en place un programme d'économie d'eau potable, afin de réduire le gaspillage	
Développer un programme d'économie d'eau potable	
Promouvoir des mesures d'économies d'eau potable pour les citoyens	
Poursuivre le programme de détection des fuites sur le réseau d'aqueduc	
Réduire le volume des fuites dans les réseaux d'aqueduc	
Conserver l'intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains	
Faire l'inventaire des écosystèmes aquatiques et riverains	
Identifier les zones fragiles et celles à conserver	
Modifier le schéma d'aménagement et le zonage pour y intégrer les zones préalablement identifiées à des fins de conservation	
Limiter au minimum les rejets d'eaux usées non traitées et de contaminants, et préconiser le traitement de tous les rejets liquides	
Identifier les points de rejets d'eaux usées non traitées sur le territoire	
Identifier les solutions possibles pour réduire les points de rejets d'eaux usées non traitées	
Prendre les mesures pour limiter les points de rejets d'eaux usées non traitées	
S'assurer, par la mise en place de contrôles et d'équipements nécessaires, de limiter au maximum la subverse (les débordements) des stations de pompage	
Réduire graduellement les réseaux d'égout unitaire (combiné)	
Analyser la qualité de l'eau des émissaires des réseaux pluviaux et installer des marais filtrants et des bassins de sédimentation	
Élaborer une politique à long terme de gestion de l'eau, en y intégrant la gestion par bassins versants et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière des Mille Îles	
Adopter une politique de l'eau en conformité avec la politique québécoise	
Participer activement au comité de gestion du bassin versant de la rivière des Mille Îles	
Promouvoir des aménagements riverains compatibles avec l'environnement de la rivière des Mille Îles	
Mettre en place un programme de suivi des vidanges de fosses septiques sur l'ensemble du territoire	
Réaliser l'inventaire des fosses septiques sur le territoire	
Préparer un programme de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire	
Adopter un règlement sur la vidange des fosses septiques	
Mesures additionnelles - Gestion de l'eau	
Depuis 2009, application du règlement 2008-47 de la CMM sur l'assainissement des eaux (contrôle des rejets de contaminants à l'égout)	
Conclusion d'une entente avec les grands émetteurs d'eaux usées du territoire concernant une tarification pour le traitement des eaux	
Depuis 2010, élaboration d'un projet de règlement sur le captage d'eau souterraine	

Gestion de l'air

■ Mesure réalisée
■ Mesure en cours de réalisation ou partiellement réalisée
■ Mesure non entreprise; progrès peu significatifs

OBJECTIFS ET MESURES DU PLAN VERT

Réduire ses émissions de gaz à effet de serre	
Établir une directive administrative pour limiter l'utilisation de la marche au ralenti du moteur de tous les véhicules publics stationnés	■
Évaluer la performance énergétique des bâtiments municipaux	■
Évaluer la performance environnementale du parc de véhicules municipaux	■
Établir des directives d'acquisition de véhicules adaptés aux besoins des services municipaux en fonction de leur performance environnementale	■
Prioriser et investir davantage dans le transport collectif	
Évaluer les besoins de la clientèle pour un transport collectif toujours plus efficace	■
Évaluer de nouveaux moyens de transport collectif pour répondre aux besoins de la clientèle	■
Promouvoir l'utilisation du transport collectif en publiant des articles dans le journal municipal	■
Favoriser le développement de réseaux de covoiturage	■
Mettre en pratique des stratégies de gestion efficace du transport urbain	
Lors de l'implantation du train de banlieue, développer le concept d'aménagement de type TOD*	■
Dans le processus de mise en place d'un projet domiciliaire, inclure des critères de transport et de proximité	■
Rédiger une politique de gestion de transport actif	
Aménager des stationnements incitatifs pour les vélos	■
Aménager des sentiers urbains pour la marche	■
Faciliter le développement de location de vélos sur le territoire de Terrebonne	■
Favoriser le déplacement des piétons de façon sécuritaire, particulièrement sur les collectrices et dans les parcs industriels	■
Aménager des aires de repos le long des sentiers et des pistes cyclables	■
Relier les différents secteurs de la ville et les villes avoisinantes en parachevant le réseau cyclable de la TransTerrebonne et des pistes intervilles	■
Aménager des pistes cyclables pour les trajets résidence-travail sur le modèle des voies réservées pour le transport collectif	■
Favoriser des pratiques moins polluantes en matière d'amélioration et de préservation de la qualité de l'air	
Informers périodiquement les citoyens et les entreprises sur de bonnes pratiques pour améliorer la qualité de l'air	■
Vérifier périodiquement les activités des services municipaux pour réduire leurs impacts sur la qualité de l'air	■
Mesure additionnelle – Gestion de l'air	
Depuis 2010, transport collectif gratuit sur le territoire moulinois pour les personnes âgées de 65 ans et plus	■

* TOD : Transit oriented development

Il s'agit d'un concept de développement orienté sur la densification du tissu urbain de manière à optimiser les déplacements au périmètre d'une gare. La densification permettra de favoriser les déplacements des piétons et des vélos vers la gare. De plus, un TOD comprend la construction d'un pôle de services (commerces et bureaux) permettant d'optimiser l'infrastructure ferroviaire.

Gestion des sols

OBJECTIFS ET MESURES DU PLAN VERT

Dans un contexte de cohabitation avec le milieu urbanisé et dans une perspective de développement durable, protéger et mettre en valeur le territoire agricole	
Faire l'inventaire des superficies et des usages agricoles	■
Restreindre les usages non agricoles dans la zone agricole	■
Favoriser l'accès à des programmes d'aide pour améliorer l'agriculture	■
Identifier les terres agricoles en friche et les alternatives à leur exploitation	■
Conclure une entente avec le milieu agricole sur la gestion et la mise en valeur du territoire agricole	■
Favoriser la protection des sols en éliminant les activités susceptibles d'engendrer leur érosion et leur contamination	
Identifier les sources de dégradation, d'érosion et de contamination des sols sur le territoire	■
Informers périodiquement les propriétaires et les utilisateurs sur de bonnes pratiques d'utilisation des sols en protégeant l'environnement	■
Implanter un programme de nettoyage des rives	■
Prohiber l'enlèvement des sols arables à grandes échelles et favoriser l'utilisation des sols en place lors des travaux d'aménagement paysager	■
Élaborer un programme de réhabilitation des terrains contaminés sur son territoire	
Identifier les terrains potentiellement contaminés sur le territoire de la Ville de Terrebonne	■
Tenir un registre des terrains déclarés contaminés	■
Définir un programme de réhabilitation des sols des terrains municipaux avec un calendrier des travaux	■



Gestion du patrimoine forestier et des espaces verts

■ Mesure réalisée
■ Mesure en cours de réalisation ou partiellement réalisée
■ Mesure non entreprise; progrès peu significatifs

OBJECTIFS ET MESURES DU PLAN VERT

Rédiger et adopter une politique de l'arbre et y considérer le maintien du couvert forestier, le ratio d'un arbre par citoyen et la protection de la biodiversité des espaces naturels	
Faire l'inventaire du couvert forestier du territoire de Terrebonne	
Identifier les zones de protection et d'amélioration du couvert forestier	
Introduire, par règlement, un système compensatoire assurant le maintien du couvert forestier	
Adopter un programme de plantation d'arbres et de reboisement des espaces publics	
Adopter un programme municipal de plantation d'arbres sur des sites privés	
Maintenir la diversité des espèces arbustives dans les aménagements forestiers et les espaces verts	
Identifier les espèces indigènes à maintenir pour le couvert forestier	
Informers périodiquement les citoyens sur les bénéfices de la biodiversité et des espèces indigènes	
Utiliser les espèces indigènes et des plantes sauvages dans les parcs et les espaces verts de la municipalité	
Informers les promoteurs de l'importance de la protection des arbres lors de projets de développement	
Lors de la préparation d'un projet de développement (résidentiel, commercial, industriel et institutionnel), exiger un plan de gestion des arbres sur les terrains à développer, conformément à la réglementation municipale en vigueur	
Adopter une réglementation générale sur la gestion et la préservation des arbres	
Assurer une répartition équilibrée des espaces verts et des parcs urbains dans tous les secteurs de la ville	
Inventorier les superficies des espaces verts et des parcs urbains et celles qui pourraient être valorisées en espaces publics	
Maintenir une superficie minimale de 10 % du territoire de Terrebonne en espaces verts et en parcs urbains	
Permettre un accès sécuritaire à tous les parcs urbains et aux espaces verts du territoire	
Proposer des aménagements sécuritaires facilitant l'accessibilité des parcs urbains et des espaces verts	
Protéger et naturaliser les berges et les îles de la rivière des Mille Îles	
Inventorier les berges et les îles de la rivière des Mille Îles	
Proposer des aménagements et de bonnes pratiques visant à assurer la protection des berges et leur naturalisation	
Informers périodiquement les propriétaires et les usagers des bonnes pratiques en matière d'aménagement et de protection des berges	
Maintenir les espaces riverains communautaires existants et acquérir certains terrains privés à caractère écologique exceptionnel pour en assurer la préservation et la mise en valeur	
Inventorier les espaces riverains existants et les terrains à caractère écologique exceptionnel	
Adopter un programme visant le maintien et l'amélioration des espaces riverains communautaires et l'acquisition de terrains exceptionnels	
Favoriser la protection des écosystèmes	
Identifier des mesures de protection et d'aménagement des écosystèmes exceptionnels de grande valeur	
Assurer la gestion des impacts liés aux contraintes anthropiques sur les interfaces sensibles	
Informers périodiquement les citoyens et les propriétaires des mesures de protection des écosystèmes et des bonnes pratiques d'aménagement	

Gestion des matières résiduelles

OBJECTIFS ET MESURES DU PLAN VERT

Atteindre les objectifs gouvernementaux fixés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 et mettre en œuvre le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, de la Communauté métropolitaine de Montréal	
Informers les citoyens, les institutions, les commerçants et les industriels des objectifs de mise en valeur des matières résiduelles, des moyens prévus pour les atteindre et de leurs impacts	
Rechercher et évaluer les alternatives existantes dans un objectif de réduction des besoins d'enfouissement	
Informers périodiquement les citoyens, les institutions, les commerçants et les industriels des moyens pour réduire et réemployer les emballages et les produits obsolètes	
Favoriser l'implantation des ressourceries, des déchetteries et des dépôts permanents de résidus domestiques dangereux (RDD)	
Promouvoir la gestion régionale des matières résiduelles au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal	
Promouvoir le réemploi, le recyclage et la valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition	
Obliger la valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition lors de l'émission des permis	
Favoriser le principe des 3RV-É : Réduire à la source, Réemployer, Recycler, Valoriser et Éliminer	
Implanter des procédures visant à favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des produits employés par la Ville de Terrebonne	
Informers périodiquement les institutions, les commerçants et les industriels des moyens visant à favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des produits employés par leurs organisations	
Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique	
Revoir l'utilisation des sacs pour l'envoi de la documentation municipale aux citoyens	
Mettre à jour la réglementation sur la distribution des dépliants publicitaires par le porte-à-porte	
Rendre la collecte sélective des matières recyclables accessible à tous et augmenter la performance de la collecte	
Identifier et implanter des mesures adéquates pour desservir l'ensemble des immeubles pour la collecte sélective	
Informers périodiquement les usagers des mesures prévues pour faciliter le tri à la source et la récupération	
Implanter la collecte à trois voies pour les matières recyclables, les matières compostables et les résidus ultimes*	
Répertorier et documenter les initiatives de collecte à trois voies	
Identifier les moyens à mettre en place pour réaliser une collecte à trois voies pour l'ensemble de la ville	
Implanter un projet pilote pour vérifier l'efficacité des moyens mis en œuvre pour la collecte à trois voies	
Implanter la collecte à trois voies dans l'ensemble des immeubles d'habitations	
Étudier les alternatives à la collecte à trois voies	
Mesures additionnelles - Gestion des matières résiduelles	
Implantation en 2007 du centre de tri régional Tricentris à Terrebonne, un investissement de la Ville de plus de 7 millions de dollars	
Implantation dans le Vieux-Terrebonne, en 2009, de conteneurs de recyclage et de déchets semi-souterrains de 5 000 litres (type Molok), plus hygiéniques et esthétiques	
Mise en place en 2008 d'un programme de subvention de couches lavables : plus de 280 familles bénéficiaires, pour une diminution potentielle de plus de 150 tonnes de déchets !	
Projet pilote de récupération dans les parcs municipaux en cours depuis 2009	
Extension des périodes permises pour les ventes de garage. Soutien et visibilité gratuite offerts aux ventes de garage par le Service des communications (Grands rendez-vous du printemps et de l'automne), encourageant ainsi la réutilisation et la récupération	
Depuis 2008, extension de la collecte des matières recyclables aux établissements scolaires	
Depuis 2009, extension de la collecte des résidus verts aux établissements scolaires	
Depuis 2009, ajout des matériaux informatiques à la collecte des RDD	
Adhésion en 2008 au programme de récupération Éco-peinture (peintures, apprêts, teintures, etc.)	
Adhésion en 2008 au Programme Recyc-Frigo (récupération des réfrigérateurs et congélateurs)	
Implantation, en 2010, de dix collecteurs de piles usagées sur le territoire avec l'aide du Fonds Écomunicipalité IGA	
Poursuite de la collecte annuelle des arbres de Noël, recyclés sous forme de paillis ou compostés (plus de 2 000 arbres recyclés par année)	

* Ces mesures relèvent de la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

Gestion des neiges usées

- Mesure réalisée
- Mesure en cours de réalisation ou partiellement réalisée
- Mesure non entreprise; progrès peu significatifs

OBJECTIFS ET MESURES DU PLAN VERT

Éliminer la présence de dépôts illégaux de neiges usées, particulièrement dans les espaces commerciaux

Informier périodiquement les entrepreneurs, les institutions, les commerçants et les industriels des bonnes pratiques en matière de gestion des neiges usées et de l'utilisation des lieux autorisés

Évaluer l'implantation d'un second site de dépôt de neiges usées

Diminuer l'utilisation de sel de déglçage

Rechercher et répertorier les moyens alternatifs à l'utilisation des sels de déglçage

Utiliser des abris à sel pour l'entreposage des sels de déglçage



Gestion des nuisances et du bruit

OBJECTIFS ET MESURES DU PLAN VERT

Diminuer les sources de nuisances	
Identifier les sources potentielles de nuisances	
Réviser et appliquer la réglementation sur les nuisances et le bruit	
Informers périodiquement les citoyens et les entreprises des exigences municipales en matière de nuisances et de bruit	
Modifier le règlement sur l'affichage public pour améliorer la sécurité publique sur les voies de circulation et réduire la pollution visuelle	
Mettre à jour la réglementation pour y intégrer les éléments portant sur les pollutions sonore et lumineuse	
Améliorer au besoin les règlements municipaux en vigueur sur les pollutions sonore et lumineuse	
Informers périodiquement les citoyens et les entreprises des exigences en matière de pollutions sonore et lumineuse	
Sensibiliser la population et les utilisateurs commerciaux aux alternatives écologiques à l'utilisation de pesticides	
Diffuser les alternatives écologiques à l'utilisation des pesticides	
Informers les utilisateurs commerciaux des bonnes pratiques environnementales concernant l'usage des alternatives écologiques aux pesticides	
Sensibiliser les propriétaires de terrains de golf à la certification verte de leur établissement	
Interdire l'utilisation des pesticides dans les parcs, les espaces verts et les terrains municipaux de Terrebonne	
Effectuer un meilleur contrôle des agents allergènes comme l'herbe à poux	
Cartographier les sites d'herbe à poux	
Identifier des solutions pour éradiquer l'herbe à poux	
Informers les propriétaires des solutions et des problèmes de santé et d'environnement reliés à l'herbe à poux	
Promouvoir les campagnes d'éradication de l'herbe à poux	
S'assurer, par une réglementation adéquate, de l'entretien des terrains vagues par leurs propriétaires	
S'assurer de l'entretien des terrains vagues situés sur le territoire de la ville	
Cartographier les terrains vagues sur l'ensemble du territoire	
Identifier les cas problématiques reliés aux nuisances, à la salubrité et à l'absence d'entretien	
Informers les propriétaires des cas problématiques, des exigences réglementaires et des solutions possibles	
Renforcer et appliquer la réglementation municipale	
Aménager des zones tampons lorsque des projets peuvent causer des nuisances	
Identifier les zones problématiques relativement aux nuisances potentielles	
Accompagner les promoteurs dans l'élaboration et l'aménagement de zones tampons pour limiter les nuisances	
Modifier le plan d'urbanisme dans les cas nécessitant des zones tampons	
Mesures additionnelles - Gestion des nuisances et du bruit	
Investissements de 600 000 \$ pour l'amélioration et le traitement des odeurs au réacteur biologique séquentiel (RBS) de La Plaine (traitement des eaux industrielles)	
Poursuite du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs (réduction de plus de 90 % du nombre de moustiques)	
Participation active aux travaux de la Coalition antibruit Les Moulins (CALM), une table régionale de travail sur la pollution sonore	
Réalisation, en 2009, du grand nettoyage du site de l'ancien go-kart sur le boulevard de la Pinière, où plus de 10 000 pneus ont été récupérés	



« Au bilan, tout le monde y gagne. »



www.ville.terrebonne.qc.ca